

RÉSINE FINITION

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

RÉSINE FINITION

Synonyme

Résine Réparatrice pour Cavités

Code de produit

LR 1-2 OZ

Autres moyens d'identification

Aucuns

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réparation de pare-brise

Utilisations déconseillées

Autre que l'usage pertinent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

VBSA

Adresse

12 Avenue de la Gare

88310 CORNIMONT

FRANCE

Téléphone

+33 3 29 24 62 71

Email

info@vbsa.fr

Site internet

www.vbsa.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)3 83 85 21 92

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

info@vbsa.fr

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH)

Irritation cutanée Catégorie 2	H315 : Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire Catégorie 2A	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Irritation respiratoire), exposition unique Catégorie 3	H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH208: Contient des (méth)acrylates. Peut produire une réaction allergique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (SGH)



Pictogramme(s) des dangers :

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH208: Contient des (méth)acrylates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence :

Prévention :

P261 : Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/fumées.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Intervention :

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P321 : Traitement spécifique (éloigner la victime de la zone d'exposition et traiter les symptômes).

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage :

P403 + P405 + P233 : Stocker sous clef dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locale, régionale, nationale et internationale.

L'éléments d'étiquetage supplémentaires : Aucunes

2.3 Autres dangers

Aucune connue.

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges :

Nom Chimique	N. CAS	% par poids	Classification
Oligomères d'acrylate d'uréthane (secret)		35-45%	CLASSIFICATION par Fournisseur Classification: Non classé
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	25-35%	CLASSIFICATION PUBLIÉE: Classification: Irritation cutanée Cat. 2, Irritation oculaire Cat. 2A, Sensibilisation Cutanée Cat. 1 Mentions de danger: H315, H319, H317 Pictogrammes: GHS07
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle (Acrylate d'isobornyl)	5888-33-5	10-20%	CLASSIFICATION par dossier d'enregistrement REACH Classification: Irritation cutanée Cat. 2, Irritation oculaire Cat. 2A, STOT (Irritation Respiratoire) SE Cat. 3, Sensibilisation cutanée Cat. 1, Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Cat. 1, Toxicité à long terme pour le milieu aquatique Cat. 1 Mentions de danger: H315, H319, H335, H317, H400, H410 Pictogrammes: GHS07, GHS09
Acide acrylique	79-10-7	≤3%	CLASSIFICATION PUBLIÉE: Classification: Liquide Inflammable Cat. 2, Toxicité Aiguë (Inhalation) Cat. 4, Toxicité Aiguë (cutané) Cat. 4, Toxicité Aiguë (orale) Cat. 4, Corrosion cutanée Cat. 1A, Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Cat. 1, (STOT SE Cat. 3 si C ≥1%) Mentions de danger: H226, H332, H312, H302, H314, H400, (H335) Pictogrammes: GHS02, GHS05, GHS07, GHS09
(1-Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone	947-19-3	1-5%	CLASSIFICATION par Fournisseur Classification: Poussières Combustibles Cat. 1 Mentions de danger: Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Pictogrammes: None
Acétate d'acrylamidoéthylcellulose	91313-01-8	3-7%	CLASSIFICATION par Fournisseur Classification: Non classé
Méthacrylate de 3-triméthoxysilylpropyle	2530-85-0	0.5-1.5%	CLASSIFICATION par dossier d'enregistrement REACH Classification: Non classé

SECTION 4. Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation de brouillards ou de pulvérisations de ce produit, transporter la personne à l'extérieur. La personne contaminée doit consulter un médecin si elle présente un quelconque effet indésirable.

En cas de contact avec la peau :

Si ce produit contamine la peau, commencer à décontaminer avec de l'eau courante. Faire couler pendant au moins 20 minutes. La personne contaminée doit consulter un médecin si elle présente un quelconque effet indésirable à l'issue du rinçage.

En cas de contact avec les yeux :

Si ce produit entre en contact avec les yeux, maintenir les paupières de la personne contaminée ouvertes tout en lui rinçant les yeux sous un robinet d'eau coulant doucement. Il est impératif de faire en sorte que ses paupières demeurent ouvertes. Demander à la personne de faire « rouler » ses yeux. Faire couler pendant au moins 20 minutes. La personne contaminée doit consulter un médecin si un effet indésirable persiste à l'issue du rinçage.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion de ce produit, APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON POUR BÉNÉFICIER DES INFORMATIONS LES PLUS RÉCENTES. En absence d'avis médical, ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ni boire (lait ou eau) une personne inconsciente, sujette à des convulsions ou incapable de déglutir. Si la victime présente des convulsions, assurer une libre entrée d'air frais et appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Inhalation	: L'inhalation de brouillards ou de vapeurs de ce produit peut irriter le nez et les autres tissus des voies aériennes supérieures.
Contact avec la peau ou contact oculaire	: Le contact avec les yeux peut provoquer une douleur, une irritation et un rougissement. Un contact prolongé avec les yeux peut être à l'origine de dommages tissulaires (qui peuvent être définitifs et provoquer la cécité). Le contact avec la peau peut provoquer un rougissement, un inconfort et une irritation. Le contact avec la peau peut être responsable d'une sensibilisation (c.-à-d. du développement de réactions cutanées de type allergique, y compris d'éruptions cutanées et d'urticaire) chez les individus sensibles. Une fois que la sensibilisation a eu lieu, un contact ultérieur avec de très petites doses peut provoquer une réaction allergique.
Ingestion	: L'ingestion n'est pas censée représenter une voie d'exposition probable à ce produit. Si ce produit venait à être avalé, il pourrait provoquer des céphalées, des nausées et des vomissements. Se reporter à « Autres effets sur la santé » pour des informations supplémentaires.
Autres effets sur la santé	Ce produit peut libérer un peu de méthanol s'il est mis en contact avec de l'eau. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs de méthanol peut provoquer des effets systémiques tels qu'une dépression du système nerveux central, des troubles de la vision, des altérations de la circulation, la toux, des difficultés à respirer, des céphalées, un larmolement, des nausées ou des vomissements. Les symptômes peuvent être retardés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Les troubles cutanés, respiratoires et du système nerveux central peuvent être aggravés par une surexposition prolongée à ce produit. En raison de la production de méthanol à partir des composants de ce produit, les troubles ophtalmologiques, hépatiques et rénaux peuvent également se trouver aggravés.

Traiter les symptômes et faire cesser la surexposition.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des agents extincteurs appropriés au feu environnant, parmi lesquels le halon, le dioxyde de carbone, la poudre chimique sèche et les extincteurs classe ABC.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	Ce produit présente un risque modéré de contact avec la peau et les yeux des pompiers. Un chauffage préalable substantiel est nécessaire pour qu'il s'enflamme. Lorsqu'il est impliqué dans un incendie, ce produit est susceptible de se décomposer et de provoquer la formation de vapeurs irritantes et de gaz toxiques (y compris des oxydes d'azote, du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone). Les vapeurs peuvent être sensibles aux décharges d'électricité statique.
--	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'un équipement de protection complet. Des vêtements résistants aux produits chimiques peuvent être nécessaires.
Méthodes spécifiques d'extinction	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter d'inhaler les vapeurs. En cas de grands déversements, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Porter des gants en caoutchouc, des lunettes à coques anti-projections ainsi qu'un équipement de protection corporelle approprié. Éliminer toutes les sources d'inflammation avant de commencer le nettoyage. Utiliser des outils anti-étincelles.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Les eaux de ruissellement pouvant être contaminées par d'autres matières, elles doivent être contenues dans l'objectif de prévenir de possibles dommages environnementaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éponger la résine qui s'est déversée à l'aide de matériaux absorbants appropriés. Laver la zone contaminée à l'eau savonneuse, absorber à l'aide de papier essuie-tout et rincer à l'eau. Placer tous les résidus du déversement dans un double sac plastique ou un autre récipient de confinement et fermer hermétiquement. Décontaminer soigneusement la zone. Ne pas mélanger à des déchets provenant d'autres substances. Éliminer dans le respect des procédures en vigueur aux niveaux national et local (se reporter à section 13, Considérations relatives à l'élimination). En cas de déversements dans l'eau, contenir, minimiser le déversement accidentel et récupérer. Éliminer le produit récupéré et signaler le déversement accidentel conformément aux prescriptions réglementaires.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections : 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards générés par ce produit. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipements et procédures recommandés

Pour la protection individuelle, se reporter à Section 8.

Stocker les récipients dans un endroit frais et sec à l'écart de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur intense et des zones où le gel est possible.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus du produit ; ils doivent par conséquent être manipulés avec précaution.

Équipements et procédures interdites : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker les récipients à l'écart des produits chimiques incompatibles (se reporter à Section 10, Stabilité et réactivité).

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit sert à la réparation du pare-brise de véhicules. Respecter toutes les normes industrielles lors de l'utilisation de ce produit.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

VALEURS LIMITES/DIRECTIVES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE/SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

Composants	N. CAS	Paramètres de contrôle et type de valeur		
		INRS « Outil 65 » 2022		Autres règlements
		VME	VLCT/VLE	
		mg/m ³	mg/m ³	
Acide acrylique	79-10-7	29	59 NE	Fiche toxicologique n° 233
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	NE	NE	
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	NE	NE	
(1- Hydroxycyclohexyl)(phényl)cétone	947-19-3	NE	NE	
Méthacrylate de 3-triméthoxysilylpropyle	2530-85-0	NE	NE	
Acétate d'acrylamidoéthylcellulose	91313-01-8	NE	NE	
Oligomères d'acrylate d'uréthane	Secret	NE	NE	

NE = non établie NIC= avis de projet de modification

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques et Ventilation

Utiliser dans des conditions de ventilation adéquates. Utiliser un ventilateur mécanique ou un extracteur d'air. Le cas échéant, utiliser des boîtes à gants, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition indiquées dans cette section. Utiliser un système de ventilation antidéflagrant, anti-étincelles, mis à la terre et séparé des autres systèmes de ventilation par aspiration. L'extraction doit être compatible avec la prévention des rejets dans l'atmosphère. Une station lave-œil et une douche de sécurité doivent être facilement accessibles.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés :

Porter des gants en caoutchouc nitrile, butyle, Teflon™, Barricade™, Chemrel™, ou d'un type similaire destiné à un usage industriel en routine.

Protection du corps

Type de vêtement de protection approprié :

Utiliser une protection corporelle adaptée à la tâche effectuée. Au besoin, se référer aux réglementations appropriées indiquant l'équipement dont le port est requis.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Éviter l'inhalation des vapeurs. L'utilisation de protection respiratoire ne devrait pas être nécessaire. Si nécessaire, utiliser uniquement le système de protection respiratoire requis par les réglementations appropriées indiquant l'équipement dont le port est requis.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique	Liquide
Couleur	Sans couleur
Odeur	Acrylique
Seuil Olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur relatif	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point de congélation	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Densité Relatif	1,08
Point d'éclair	>93,3°C (>200°F)
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Viscosité (mPa-s)	1500-2000

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Ce produit polymérisera s'il est exposé aux lumières UV et visible.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions environnementales typiques d'un poste de travail exempt de contaminants. Une polymérisation peut survenir dans les conditions décrites ci- dessous.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Lorsque ce produit est exposé à la lumière ultraviolette, mis au contact de la chaleur ou contaminé par des substances chimiques incompatibles, il peut subir une polymérisation. Une polymérisation incontrôlée peut être à l'origine d'une élévation rapide de la température et de la pression susceptible de provoquer la rupture de récipients hermétiquement fermés. Cependant, la taille réduite des récipients limite ce danger.
10.4 Conditions à éviter	Exposition à l'eau, à l'air humide, à la lumière ultraviolette, aux substances chimiques incompatibles, aux températures élevées.
10.5 Matières incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, eau, air humide.
10.6 Produits de décomposition dangereux	<i>Combustion</i> : Oxydes d'azote et oxydes de carbone. <i>Hydrolyse</i> : Méthanol.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

- 12.1 Écotoxicité :** Ce produit n'a pas fait l'objet de tests.
- 12.2 Persistance et dégradabilité :** Ce produit n'a pas fait l'objet de tests.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Ce produit n'a pas fait l'objet de tests.
- 12.4 Mobilité dans le sol :** Ce produit n'a pas fait l'objet de tests.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :** Aucune donnée n'est disponible. Évaluation PBT et vPvB font partie du rapport de l'innocuité des produits chimiques nécessaires pour certaines matières dans l'Union européenne du Conseil Règlement (CE) 1907/2006, article 14.
- 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes :** Aucun ingrédient figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes. Aucun ingrédient n'est identifié comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605.
- 12.7 Autres effets indésirables :** Ce produit n'a pas fait l'objet de tests.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1** Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux réglementations applicables des provinces et territoires de Canada.

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

- 13.2 Emballages contaminés** : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- 13.3 Règlements sur l'environnementales** : Ce produit déchets ne sont pas des déchets dangereux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
Ce produit contient d'Acrylate d'Isobornyl, qui a été désigné par le fabricant comme une substance dangereuse pour l'environnement. Bien qu'Acrylate d'Isobornyl ne figure pas sur la liste des polluants marins figurant dans le Code IMDG, il répond à la définition de substance nocive énoncée à l'annexe III de MARPOL 73/78.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Aucune connue
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2008/50/EC en ce qui concerne la qualité de l'air ambiant et l'air plus propre pour l'Europe.
- **REACH (Registration, Evaluation, and Authorization of Chemicals) RÈGLEMENT :**
Ingrédients : Les ingrédients ont été enregistrés, sont d'identité exclusive ou sont exemptés de l'enregistrement (p. ex. polymères). Ce produit ne contient pas d'ingrédients qui sont classés comme SVHC (substances de très grande préoccupation) en vertu de la législation REACH.
Produit : Volumes d'exportation de produit (et donc chacun de ses ingrédients) sont inférieurs à la limite annuelle de REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

15.3 Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants :

TSCA : Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.

LIS/LES (Canada) : Les composants de ce produit répertorié par le CAS # dans Section 3 (Composition/ Information sur les ingrédients) sont inscrites dans l'inventaire de LIS.

REACH : Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.

SECTION 16. Autres informations

PRÉPARÉ PAR :

VBSA
12 Avenue de la Gare - 88310 CORNIMONT - FRANCE
+33 3 29 24 62 71

Date de dernière révision :

19 décembre 2014 – première édition
2 septembre 2015 – s'adapter à CLP EC 1272/2008, REACH SDS étiquette
24 avril 2018 – mettre à jour les sections 1, 3, 8 et 11
15 décembre 2022 - Adaptation à (CE) No. 2020/878.

AUTRES ABRÉVIATIONS DE TEXTE :

ADR – Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route

ACGIH/TWA – moyenne pondérée dans le temps sur 8 heures

ACGIH/STEL – limites d'exposition à court terme

BCF – Facteur de bioconcentration, qui sert à déterminer si une substance se concentrera dans les formes de vie qui consomment des végétaux ou matières animales contaminés.

CL50 – Concentration létale pour 50 % d'une population de test

DL50 – Dose létale 50 % d'une population de test (dose létale médiane)

EC – la concentration minimale avec effet dans l'eau.

IARC – Le Centre international de recherche sur le cancer

IATA/OACI – Organisation de l'Aviation Civile Internationale

IMDG – International Maritime Dangerous Goods (Maritime International des Marchandises Dangereuses)

MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NIOSH – Institut national pour la sécurité et la santé (Etats-Unis)

OSHA – Occupational Health and Safety Administration (Etats-Unis)

REACH – Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

TSCA – Toxic Substances Control Act (Etats-Unis)

UN – ONU (Organisation des Nations Unies)